
ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NORMANDIE

DÉLÉGATION DE POUVOIRS CONSENTIE PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 05 OCTOBRE 2017

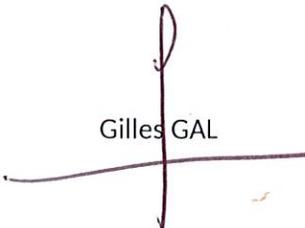
DÉCISION D'ACQUISITION D'UNE RÉSERVE FONCIÈRE EXTENSION DE PÉRIMÈTRE

DEMANDE D'INTERVENTION :	Ville de LISIEUX (Département du Calvados - Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie)
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL :	<u>Sous réserve de la production d'une délibération du Conseil municipal</u> sollicitant l'intervention de l'EPF et s'engageant au rachat du bien dans le délai de 5 ans.
SITUATION DU BIEN :	Parcelle cadastrée section AZ n° 99 d'une contenance de <u>287 m²</u> , supportant une maison d'habitation sise 2 Rue Joseph Guillonnet sur la Commune de LISIEUX.
URBANISME :	Zone UB au PLUi : zone urbaine intitulée "faubourgs lexoviens".
PROJET :	Après intervention du fonds friche, la Commune souhaite reconstituer l'offre de logements en conformité avec le PLU intercommunal.
COMITÉ D'ENGAGEMENT :	17 janvier 2020 - Avis favorable Densité : 30 logements/ha
PROPRIÉTAIRE :	Ville de LISIEUX
ÉVALUATION DOMANIALE :	06 août 2019
IMPUTATION :	Compte n° 914 367 - LISIEUX "Citroën-route de Paris" Enveloppe projet : 250 950 €

ROUEN le 23/01/2020

Le Directeur Général
de l'EPF Normandie,

Gilles GAL



03 FEV. 2020
l'Adjoint au Secrétaire Général
pour les Affaires Régionales
chargé du pôle "politiques publiques"

Dominique LEBETIT

